

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havaç, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 10 columns: Station, Départ., Arrivée, Poste mixte, Omnibus mixte, etc. Lists routes between Cahors, Agen, Bordeaux, Périgueux, Libos, Fumel, Soturac, Duravel, Evêque, Caslefranc, Luzach, Parnac, and Cahors.

Dépêches Télégraphiques

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 8 janvier, 10 h. soir.

L'opposition, à l'Assemblée nationale, profitant de l'absence d'un grand nombre de députés conservateurs, a demandé l'ajournement de la loi des maires.

Cette motion a été soutenue par M. de Franclieu, député de l'extrême droite. Longue discussion très tumultueuse, agitation incessante; plusieurs membres du parti conservateur ont fait d'inutiles efforts pour le renvoi du vote à demain, mais le vote a été décidé au scrutin secret, par appel nominal; 494 députés seulement présents. L'ajournement de la loi des maires a été prononcé par 268 voix contre 226.

Cette surprise produit une grande émotion.

Le conseil des ministres délibère chez le maréchal Mac-Mahon.

On lit dans le Journal officiel :

A la suite de la séance de l'Assemblée nationale, les ministres se sont réunis à l'hôtel de la présidence et ont déposé leurs démissions entre les mains de M. le Maréchal Président.

M. le maréchal leur a fait savoir qu'il ne se décidait pas à les accepter quant à présent, et se réservait d'en délibérer.

Les ministres conservent la direction de leurs départements respectifs jusqu'à la décision de M. le Maréchal.

Versailles, 9 janvier, 5 heures 20 minutes, soir.

Sur la demande de la majorité, l'Assemblée s'est ajournée à lundi.

Un grand nombre de députés conservateurs sont arrivés; aussi espérance fondée que la surprise d'hier sera réparée.

Le ministère démissionnaire est vivement engagé par ses amis à se présenter lundi devant la Chambre et à lui demander un vote de confiance.

Cahors, le 10 Janvier 1874

La dépêche qu'on vient de lire est faite, assurément, pour porter l'indignation dans toutes les âmes honnêtes. Elle nous montre une fois de plus qu'un certain parti ne recule devant aucune manœuvre pour agiter le pays et inquiéter les affaires.

L'Assemblée rouvrait ses séances après huit jours de vacances. Il était évident qu'un grand nombre de membres ne devaient pas être de retour le premier jour; car l'usage constant est que le premier jour et souvent le second il ne se traite rien d'important. Eh bien! les diverses nuances de l'opposition s'étaient données le mot pour être présentes et livrer un assaut au gouvernement.

La discussion et le vote se sont prolongés jusqu'à huit heures et demie du soir, et naturellement, Messieurs de l'opposition ont remporté une victoire facile, faute d'adversaires.

Nous empruntons les détails suivants au Journal de Paris :

La discussion de la loi des maires a commencé par un discours de M. de Franclieu, qui demande l'ajournement du projet de loi jusqu'à la présentation de la loi municipale.

M. de Franclieu est très-opposé à ce mode de nomination proposé par le gouvernement; il croit que ce moyen amènerait justement un résultat tout opposé à celui que l'on recherche.

Mais si M. de Franclieu ne croit pas à l'efficacité du mode de nomination accepté par la commission, en revanche il ne présente aucun moyen efficace.

Il ne veut pas que le gouvernement nomme les maires, parce qu'il n'est pas lui-même le gouvernement.

M. de Franclieu a su se faire applaudir quelquefois par la gauche; en revanche ses amis l'ont écouté avec tristesse, mais sans manifester la moindre désapprobation.

C'est M. Clapier qui s'est chargé de répondre à M. de Franclieu. « Vous voulez empêcher la discussion de la loi, a-t-il dit, vous demandez, sous prétexte d'ajournement, son rejet pur et simple. En tous les cas, l'Assemblée a voté l'urgence: elle ne pourrait, sans se dégrader, accepter la proposition de M. de Franclieu. »

M. Ernest Picard succède à la tribune à M. Clapier.

Le député des Bouches-du-Rhône avait dit que l'ajournement du projet de loi jusqu'à la présentation de la loi municipale rendrait ce projet inutile.

M. Picard relève cette parole, et demande pourquoi la loi municipale n'est pas immédiatement déposée? « C'est répondu, parce que le ministère fait une loi de parti destinée à préparer les élections. »

M. de Broglie, appelé par M. Picard, a donné son opinion sur la demande d'ajournement. Il l'a fait avec son énergie habituelle. « Il faut, dit-il, porter un remède immédiat à un mal qui grandit d'un jour à l'autre. Le projet de loi municipale que présentera le gouvernement sera soumis à trois lectures.

La commission de décentralisation n'a pas terminé les travaux qu'elle a entrepris il y a dix-huit mois; le gouvernement, qui répond de l'ordre, demande à l'Assemblée de repousser la proposition de M. de Franclieu.

Après deux épreuves douteuses, la gauche demande le scrutin secret.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un parti politique se sert de ce procédé depuis que l'Assemblée nationale est réunie.

Cette demande amène un tumulte effroyable, que M. Buffet ne domine qu'à grand peine.

M. Haentjens demande le renvoi du vote à demain. M. Grévy s'y oppose. Le vote de demain ne représenterait pas, dit-il, le vote d'aujourd'hui.

MM. Fournier et de Kerdrel prennent la parole. Ils exposent que le scrutin public était commencé, et que plusieurs députés ont voté et sont partis, ne s'attendant pas à la demande de scrutin secret.

Après une réplique de M. Grévy, la gauche insistait pour que le vote ait lieu aujourd'hui, M. Buffet déclare, conformément au règlement, le scrutin ouvert.

L'appel nominal a lieu, et le défilé à la tribune commence à 6 heures et demie.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:
Votants, 494; majorité absolue, 248.

Pour l'ajournement... 268
Contre... 226

L'Assemblée nationale a adopté l'ajournement.

Revue des Journaux

Gazette de France.

On pouvait croire que les enquêtes relatives au Quatre-Septembre seraient de nature à précéder quelque peu tous les hommes d'Etat qui, à cette époque, ont assumé la terrible responsabilité de sauver la France et de la délivrer de l'invasion.

Il n'en est rien. La plupart ont l'esprit parfaitement tranquille et serein. M. Gambetta, jadis ami intime de M. Ollivier, possède un cœur léger qui surpasse en légèreté le cœur de l'illustre fondateur de l'empire libéral.

On peut en juger par ces lignes qui s'étaient avec une admirable aisance en pleine République française :

Nous avons profité des vacances de l'Assemblée pour jeter les yeux sur le dernier rapport « fait au nom de la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, par M. le comte Daru. » Nous n'avons pas l'habitude de lire ces sortes de rapports et d'enquêtes, qui ne sont pas précisément les documents dont on se servira pour écrire l'histoire. Nous apprenons souvent par les journaux qu'il est question de quelques-uns de nos amis « dans ces réclames électorales, » mais nous ne sommes pas plus tentés de défendre nos amis contre les accusations dont tous les Claper, les Gallet, les Sugny, les Adam (du Pas-de-Calais) et autres grands historiens les accablent, que nos amis n'ont envie de réclamer pour leur propre compte. Tous ces kilogrammes de papier noirci sont destinés au commerce de l'épicerie.

Est-il possible de subir une exécution plus gaillardement.

Pourtant, ayant sous la main le rapport de M. Daru, pendant ces vacances, nous avons eu la curiosité de feuilleter les premières pages.

Les vingt ou vingt-cinq pages que nous avons lues nous ont beaucoup amusés. Il s'agit, dans cet exorde, du 4 septembre.

Suit un récit sommaire du 4 septembre, que nous recommandons chaleureusement aux psychologues curieux d'étudier un cœur léger :

On parlementa, parlementairement dans le Parlement, tant et si longtemps, que la garde nationale

de Paris arriva, mit fin aux discussions et décida que le Corps législatif était bon pour disparaître avec l'empereur, l'impératrice, la régence, le sénat et les autres institutions, et qu'au lieu de charger M. Daru et M. Buffet de faire la paix, ON chargerait un gouvernement républicain de continuer la guerre. De là, grande colère de M. Daru, qui déclare que la révolution du 4 Septembre est une révolution tout à fait illégale.

Mon Dieu, oui! M. le comte Daru a l'audace de soutenir qu'une révolution faite par quelques gardes nationaux est souverainement illégale.

Le journal de M. Gambetta n'est pas de cet avis.

La France, le peuple, tout cela n'est rien pour lui; ou plutôt, ce qu'il appelle le peuple et la France, c'est la première poignée d'émeutiers qui osera surprendre un poste ou envahir une Assemblée.

Les députés légalement élus par le suffrage universel perdaient du temps à discuter, dans la journée du 4 septembre, dans cette mémorable journée où il ne s'agissait que de l'honneur du pays et de l'intégrité de son territoire les vaillants gardes nationaux de Belleville et de Montmartre et les clubistes rouges, profitant de l'absence des troupes, ont envahi l'Assemblée et proclamé la république.

Voilà ce qui s'appelle à la République française, une révolution faite par le pays. Vous aviez toujours cru, hommes arriérés, que le pays se composait de quarante millions d'habitants. Bagatelle! Le pays se compose des citoyens Briosne, Lefrançais, Gaillard, Millière, et des quelques autres citoyens qui proclamèrent la République dans la journée du 4 septembre.

Pour la République française, le pays n'est rien, et que les membres les plus violents et les plus audacieux d'un club, qui se trouve dans un quartier de Paris, constituent uniquement : le PEUPLE SOUVERAIN.

Si jamais les républicains reviennent au pouvoir, nous les engageons vivement à flamber enquêtes, et à ne pas les laisser se propager même par « le commerce de l'épicerie. »

Ils n'ont rien à gagner à ce qu'on examine de près leur conduite, à ce qu'on lise leurs dépêches, car ces enquêtes sont composées de leurs dépêches, — et ils n'en doutent point malgré leurs airs cavaliers.

Paris-Journal.

Nous avons vu figurer dans le rapport de M. de La Borderie un sieur Le Luyer, ancien capitaine d'infanterie, nommé d'emblée général par M. Gambetta, qu'il avait séduit en lui soumettant un plan d'après lequel on pouvait former un général en quelques heures, des officiers généraux en deux jours, des officiers, des sous-officiers et des soldats en huit jours au plus.

Cette méthode, absolument insensée, mais d'ailleurs parfaitement en harmonie avec les théories militaires de M. Gambetta, avait tellement séduit le ministre de la guerre (celui qui confondait dans ses dépêches Epinay-sur-Orge avec Epinay-Saint-Denis) que M. Le Luyer reçut de lui de pleins pouvoirs pour organiser la défense nationale dans le

Morbihan, suivant sa méthode, sans s'inquiéter de l'opposition du général Legay-d'Arcy, commandant la subdivision des Côtes-du-Nord, qu'on briserait au besoin. (Voir à ce sujet la dépêche datée de Bordeaux, 28 janvier 1874, reproduite à la page 314 du rapport de M. de la Borderie.

M. Le Luyer, brave homme au demeurant, et qui paraît avoir cru sincèrement à l'efficacité de son plan, donna sa démission, aussitôt qu'il eût acquis la conviction de son absurdité.

Mais son intervention devait provoquer un incident bien curieux.

M. Jules Favre était enfermé dans Paris au moment où cet étrange personnage jouait son rôle grotesque dans le drame de la défense nationale.

Quand le blocus de Paris fut levé, le négociateur de Ferrières apprit l'existence de cet étrange négociateur de M. Gambetta. Obsédé par le souvenir de son ami Laluyé et abusé par la ressemblance des deux noms, il fit ordonner immédiatement à M. Emmanuel Arago, alors ministre de l'intérieur à Bordeaux de révoquer au plus vite « le sieur Laluyé, commissaire du gouvernement dans les Côtes-du-Nord, et de nommer un préfet pour ce département. »

Voici, du reste, le texte exact de cette dépêche :

« Paris, 9 février, 1 h. 55 matin.

« Ministre intérieur à M. Arago, ministre de l'intérieur à Bordeaux.

Je vous confirme la dépêche de M. Jules Favre, qui vous fait connaître la nécessité de révoquer immédiatement M. Laluyé (sic), commissaire du gouvernement dans les Côtes-du-Nord, et de nommer un préfet dans ce département.

« HÉROLD. »

Voilà, sans doute, les préoccupations qui empêchaient, à la même époque, M. Jules Favre de se souvenir que l'armée de l'Est tenait encore la campagne au moment de l'armistice. Il pensait trop à Laluyé et pas assez aux cent mille hommes que son criminel oubli allait condamner à la retraite la plus désastreuse, pas assez à l'héroïque général que ce même oubli devait conduire au désespoir et au suicide.

Informations

Les journaux anglais publient le texte suivant d'une circulaire adressée par M. de Fourtou, ministre de l'instruction publique, aux évêques français :

Paris, 26 décembre.

Monseigneur,

Quelques-uns de vos vénérables collègues, examinant la situation présente de l'Europe, et jugeant les derniers événements dans leurs rapports avec l'Eglise catholique et dans leur action sur la société contemporaine, ont publié récemment des lettres pastorales où se rencontrent des appréciations qui ne pouvaient manquer, en certains points, d'appeler l'attention du gouvernement.

Parfois, en effet, elles sembleraient de nature à exciter au dehors des susceptibilités qu'il est toujours fâcheux d'éveiller.

Les éminents prélats qui ont adressé aux fidèles de leurs diocèses les lettres dont je parle seraient, il est vrai, les premiers à regretter des conséquences absolument contraires aux intentions qui les animent.

J'en ai pour garant le patriotisme éprouvé dont l'épiscopat français a constamment offert de si éclatants et si glorieux témoignages. Néanmoins, le gouvernement a dû s'émouvoir de ces faits, Monseigneur, et il désire vivement qu'ils ne soient pas renouvelés.

Votre Grandeur n'ignore pas de quelle sympathie il environne, au milieu de leurs épreuves, l'Eglise et le Saint-Siège. Aussi comprend-il les préoccupations des consciences et les douleurs dont les évêques catholiques se font en ce moment les interprètes. Mais ces sentiments, Monseigneur, peuvent s'exprimer avec la liberté et toute la force qui leur conviennent, sans qu'il soit nécessaire de recourir, pour les manifester, à des attaques dont pourrait s'alarmer l'autorité des gouvernements voisins.

Il y a entre les Etats des égards mutuels qui ne se peuvent oublier. Nous devons professer partout le respect des pouvoirs établis, comme nous voulons le réclamer à notre tour pour le gouvernement institué dans notre patrie par la volonté souveraine de l'Assemblée nationale. Est-il besoin d'ajouter, Monseigneur, qu'au milieu des graves conflits qui agitent aujourd'hui le monde, c'est par modération surtout que les évêques augmentent la légitime influence de leur parole, et contribuent plus efficacement à cette œuvre d'apaisement et de pacification générale qui doit être l'objet de nos communs efforts.

Je me reprocherai d'insister davantage sur des considérations qui se recommandent d'elles-mêmes

à la sollicitude de Votre Grandeur. J'ai d'ailleurs la certitude qu'elle ne se méprendra point sur le sentiment qui m'inspire cette lettre, dont je confie la pensée à votre prudence.

Agréé, etc.

Du Fourtou.

La Patrie accompagne des réflexions suivantes ce document, qui a produit une assez vive émotion dans le monde politique :

Nous avons toujours pensé qu'assimiler — dans leurs rapports avec les individus — les évêques aux fonctionnaires et les mandements épiscopaux aux actes de l'autorité publique, était une erreur profonde, une méconnaissance absolue des conditions dans lesquelles s'exerce le pouvoir ecclésiastique.

En quoi, par exemple, la parole des évêques, qui ne franchit pas le seuil de l'église, qui ne s'adresse qu'aux consciences et reste sans empire sur les volontés, en quoi cette parole peut-elle être comparée à celle des fonctionnaires de l'ordre civil, ayant à la fois juridiction sur le territoire et autorité sur les personnes? En quoi un prélat, dont la position est inamovible et à la nomination duquel le gouvernement ne concourt que pour une faible part, en quoi ce prélat ressemble-t-il au fonctionnaire qui dépend absolument d'un ministre et peut être, à la minute, blâmé, déplacé ou révoqué par lui?

Les deux situations sont donc éminemment distinctes, et nous ne voyons pas dès lors comment il pouvait y avoir, dans la circonstance, matière pour le gouvernement à intervenir.

Exposer le véritable état des choses et dégager absolument sa responsabilité vis-à-vis des puissances étrangères, surtout vis-à-vis de l'Italie, plus particulièrement intéressée dans l'affaire, tel paraissait être la conduite que le cabinet devait tenir, et nous avons trop foi dans l'intelligence des gouvernements — avec lesquels nous sommes d'ailleurs en bons rapports. — nous avons trop foi dans l'esprit conciliant de M. le chevalier Nigra pour douter un instant que des explications nettement et loyalement fournies pussent ne pas être prises en excellente part.

Quelle sanction d'ailleurs la circulaire ministérielle du 26 décembre serait-elle susceptible de recevoir? Quel appel comme d'abus y aurait-il lieu, en cas de résistance, d'introduire? L'embarras que le gouvernement, s'il était interrogé sur ce point, éprouverait sans nul doute à répondre, témoigne que le mieux pour lui — c'est notre formel avis — était encore de s'abstenir.

Nouvelles d'Espagne

Une dépêche reçue par le Times fournit quelques détails sur les conditions dans lesquelles s'est accompli le coup d'Etat du 3 janvier.

Madrid était très agité le 2, parce qu'on pensait que M. Castelar resterait en minorité et que l'armée ferait un pronunciamiento si un ministre Pi y Margall était constitué. Il n'y avait toutefois pas de foule près des Cortès, les plus petits groupes étant, par ordre du gouverneur civil, dissipés aussitôt que formés par les gardes civiques fortement postés dans le voisinage.

A trois heures, les Cortès se réunirent sous la présidence de M. Salmeron. Le procès-verbal ayant été lu, M. Orense poussa un cri de : « Vive la république fédérale ! » que l'extrême-gauche répéta.

M. Castelar lut alors le Message, dont le résumé est déjà connu. Les Cortès l'écoutèrent dans un silence glacial, qu'interrompirent seulement, lorsqu'il fut question de Carthagène, les murmures de la gauche suivis des applaudissements de la droite. Un des membres de ce parti, M. Olias, se leva alors pour proposer de voter des remerciements au gouvernement. M. Santa-Maria répliqua en demandant la question préalable.

M. Castelar, dans une courte et éloquente Adresse, déclara que, si la question préalable était adoptée, le ministère se retirerait. Les galeries applaudirent vigoureusement ses paroles, mais M. Salmeron reprocha vivement au chef du pouvoir exécutif cette façon d'agir, qui, selon lui, faisait courir des dangers à l'ordre public. M. Castelar répliqua avec chaleur que le gouvernement se regardait encore comme seul responsable du maintien de l'ordre, et répéta sa menace de démission. La motion Santa-Maria fut alors retirée par son auteur au milieu des cris de : « Au vote ! au vote ! » Et la séance fut suspendue. Il était sept heures du soir.

A onze heures, les Cortès rentrèrent en séance. M. Salmeron attaqua violemment la politique du gouvernement comme étant anti-républicaine. M. Castelar répondit par un magnifique discours, dans lequel il déclara que cette politique était républicaine dans le meilleur sens du mot, mais point démocratique et socialiste. L'alliance contractée avec les radicaux était nécessaire pour se défendre contre les intransigeants, qui détruisaient la république en provoquant la réaction. Les Cortès actuelles rendaient, selon lui, tout gouvernement impossible, et nul ministère ne pouvait durer huit jours.

Le discours de M. Castelar fini, on alla aux voix. 120 contre 100 se prononcèrent contre le ministère, dont le chef du pouvoir exécutif déposa aussitôt la démission. La séance fut alors suspendue pour for-

mer la nouvelle administration, et M. Palanca fut élu président.

Les choses en étaient là lorsque, le 3 janvier, vers sept heures du matin, le général Pavia prit possession du palais des Cortès avec des forces imposantes, et envoya un de ses aides de camp informer le président de l'Assemblée que celle-ci eût à se disperser aussitôt. Pendant cinq minutes on n'entendit que cris et protestations, le général Socias et d'autres députés menaçant de résister ; mais les officiers ayant déclaré que les troupes feraient feu si les députés ne se retiraient pas immédiatement, et deux coups ayant été tirés en l'air par des soldats, l'Assemblée se sépara immédiatement dans une grande confusion, les députés de l'extrême-gauche étant les premiers à s'éloigner précipitamment. Nulle résistance ne fut faite ; par conséquent, il n'y eut ni de sang versé ni d'arrestation.

Le corps diplomatique, qui assistait à la séance, fut traité avec la plus grande courtoisie, et un général de brigade l'accompagna à la sortie, les troupes présentant les armes, avant que la Chambre eût été envahie.

Le général Pavia s'était préalablement emparé du ministère de l'intérieur, afin d'avoir le contrôle du télégraphe. En second lieu, il avait fait occuper par les troupes et l'artillerie tous principaux points, et notamment la rue de Tolède, qui est le Belleville de Madrid, et avait fait tout le tour de la ville pour s'assurer de l'exécution de ses ordres.

Les mesures avaient été tellement bien prises, que les intransigeants ne pouvaient opposer aucune résistance sérieuse. Les troupes, de leur côté, paraissaient unies et animées d'un excellent esprit de discipline.

Une dépêche de Madrid nous apprend que M. Castelar vient de rendre publique la protestation suivante :

« Je proteste avec toute l'énergie de mon âme contre le coup brutal porté à l'Assemblée constituante. Ma conscience me sépare de la démagogie ; ma conscience et mon honneur me séparent de la situation qui vient de se créer par la force des bayonnettes. »

Plusieurs députés de la majorité auraient adhéré à cette protestation.

Une dépêche nous annonce la mort du Frère Philippe, supérieur général des Frères de la doctrine chrétienne.

Il est mort le 6 janvier à l'âge de 82 ans, dans la maison directrice, à Paris, plein de jours, consacrés à faire le bien, modestement.

Et le bien qu'il a fait est immense. Sous sa direction, la congrégation dont il était en même temps le chef et l'âme, a pris un grand développement et a acquis une haute autorité, une légitime et salutaire influence. Sous l'impulsion qu'il a imprimée à leur institut, les Frères ignorants ont glorifié le nom qu'ils s'étaient donné à eux-mêmes par humilité, en se mettant à la hauteur de toutes les sciences et ils sont devenus des maîtres sans rivaux de l'enfance. Lui-même était un esprit éminent, traité de pair à pair par les hommes d'Etat les plus élevés, par les savants les plus illustres. Le gouvernement faisait souvent appel à ses lumières et à son expérience, en l'appelant à siéger dans les commissions chargées d'examiner les questions d'enseignement. Il y a quelques mois à peine, il était à Rome où il s'était rendu pour solliciter la béatification du bienheureux La Salle, fondateur de l'Institut. Agenouillé aux pieds du Souverain Pontife, il eut la précieuse satisfaction d'entendre Pie IX louer ses vertus, son intelligente direction, son infatigable dévouement. Cette haute récompense de ses travaux, qu'il a reçue naguère sur la terre, lui garantissait celle qu'il recevra au-delà de cette vie, dans le sein de Dieu.

Le Frère Philippe a écrit de nombreux abrégés élémentaires d'enseignement, ainsi que divers ouvrages de piété à l'usage des Frères de son institut. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur après le siège de Paris.

Chronique locale

et méridionale.

Par arrêté de M. le ministre des finances, en date du 31 décembre 1873, M. Dubat (Frédéric), a été nommé percepteur de la réunion d'Autoire, en remplacement de M. Ortal, admis à la retraite.

Voici les impôts nouveaux votés par l'Assemblée nationale :

Essence de pétrole à 700° de densité et au-dessous, 44 fr. 50 c. les 400 kilogr.

Huile de pétrole raffiné à 800° de densité et au-dessous, 34 fr. 50 les 400 kilogr.

Huiles de pétrole brutes : 32 c. par kilogr. d'essence à 700° qu'elles contiennent et 22 centimes par kilogr. d'huile pure à 800° qu'elles contiennent.

Nous parlons plus loin du tarif nouveau des imprimés et des échantillons transportés par la poste.

Il est ajouté aux impôts et produits de toute nature déjà soumis aux décimes par les lois en vigueur.

1° 5 p. 100 du principal pour les impôts et produits dont le principal seul est déterminé par la loi, ainsi que pour les amendes et condamnations judiciaires.

2° 4 p. 100 du droit total actuel sur les sucres, des taxes de douanes et autres, dont la quotité fixée par la loi comprend à la fois le principal et les décimes.

Le droit de 5 p. spécifié au paragraphe 1er s'applique aux droits d'enregistrement et d'hypothèque (les droits de greffe et de timbre exceptés), aux amendes et confiscations, aux droits de douanes sur les chevaux et les bestiaux et sur les céréales d'importation, aux droits indirects sur les boissons, les huiles, les licences, la garantie des matières d'or et d'argent, les cartes à jouer et divers autres produits de moindre importance. Les droits passibles d'une surélévation de 4 p. 100 du droit total actuel portent sur les cafés, le cacao, le poivre, les autres denrées coloniales, les vins d'Espagne, la surtaxe d'entrepôts et d'autres articles moins importants ; sur le papier.

Sur les savons, un droit d'accise de 5 fr. par 100 kilogr. ; sont exceptés les savons employés à la préparation des soies, des laines des cotons, si l'emploi en est suffisamment justifié.

Sur l'acide stéarique et autres matières à l'état de bougies ou de cierges, un droit de consommation intérieure fixé à 25 fr. les 400 kilogr.

Le coût des acquits-à-caution et passavants de toute sorte est élevé de 25 à 50 centimes, y compris le timbre.

Sur les huiles de toute sorte (à l'exception des huiles minérales (qui seraient introduites ou fabriquées dans les communes d'au moins 4,000 âmes de population agglomérée, il sera perçu un droit fixé en principal à 6 fr. par 108 kilogr. dans les communes de 4,000 à 10,000 âmes ; de 7 fr. dans celles de 10,001 à 20,000 ; etc.

Nous ne parlons pas des droits de douane imposés ou augmentés sur différents produits étrangers dans le but de ne pas placer les producteurs ou fabricants nationaux dans une situation d'infériorité préjudiciable aux intérêts de l'industrie française ; ces droits ne font que placer les produits étrangers sur le pied d'égalité avec ceux de l'intérieur et sont la juste compensation des droits nouveaux qui viennent grever ce dernier.

Voici le texte de l'article 7, tel qu'il a été adopté dans la séance du lundi 20 décembre, d'après l'amendement de M. Ganivet :

« Le port des circulaires, prospectus, catalogue, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies en feuilles brochées ou reliées, et en général de tous les imprimés autres que les journaux et ouvrages périodiques, est pour chaque exemplaire ou chaque paquet adressé à un seul destinataire, ainsi fixé, suivant le poids :

- » De 5 grammes et au-dessous, 2 centimes.
- » De 5 à 10 grammes : 3 centimes.
- » De 10 à 15 grammes, 4 centimes.
- » De 15 à 40 grammes, 5 centimes.
- » De 40 à 80 grammes, 10 centimes.
- » Au-dessus de 80 grammes, il y aura une augmentation de 3 centimes pour chaque 20 grammes ou fraction de 20 grammes excédant.

» L'article 9 de la loi du 24 août 1871 est abrogé, sauf en ce qui concerne l'exception faite pour les circulaires électorales et bulletins de vote. »

Cette modification au tarif de la poste est moins avantageuse que nous ne l'avions cru au premier moment : elle ne présente, en effet, de diminution que pour les imprimés de 20 à 40 grammes qui ne payeront que 5 centimes, au lieu de 6, 7, 8 ou 9 centimes ; de 45 à 80 grammes, taxés à 10 centimes au lieu de 11 à 14 centimes ; de 80 à 100 grammes, taxés à 13 centimes, au lieu de 15 ou 16 centimes ; de 100 à 120 grammes, taxés à 16 centimes, au lieu de 17 ou 18 centimes ; de 130 à 140 grammes, taxés à 19 centimes, au lieu de 20 centimes. Au-delà de 140 grammes, les imprimés payeront plus que par le tarif antérieur : ainsi, ceux de 140 à 160 grammes payeront 22 centimes comme dans le passé ceux de 150 à 160 grammes ; ceux de 160 à 180 grammes payeront 25 centimes, au lieu de 23 et 24 centimes ; ceux de 180 à 200 grammes payeront 28 centimes au lieu de 25 et 26 centimes, etc.

Voici maintenant le texte de l'article 8, relatif aux échantillons de commerce, proposé par M. Guibal ; il constitue un véritable allègement au tarif précédent :

« Le port des échantillons de marchandises est réduit à 45 centimes par 50 grammes ; à partir de 50 grammes, il est augmenté de 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

» L'article 7 de la loi du 7 août 1871 est abrogé en ce qu'il a de contraire au présent article. »

Les nouvelles taxes que l'on se plaît généralement à exagérer se réduisent en chiffres ronds, pour les objets ci-après, à une augmentation de :

- 3 centimes par kilog. de sucre.
- 9 id. par kilog. d'huile (soit 0,04 cent. par litre.
- 1/2 par litre de vin (droit d'entrée).
- 5 par kilog. de savon.
- 31 par kilog. de bougie.

Nous croyons être utile aux consommateurs et aux commerçants en publiant ces renseignements dont nous garantissons l'exactitude.

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé que notre compatriote, M. Alexandre Lacassagne, venait d'être nommé, au concours, professeur agrégé à l'école de médecine militaire de Val-de-Grâce.

Nous sommes heureux de mettre aujourd'hui sous les yeux des nombreux amis du savant et sympathique professeur les lignes suivantes du *Messager du Midi* :

« Nous apprenons avec la plus vive satisfaction, que M. le médecin-major Lacassagne, nommé, l'année dernière, après un concours des plus brillants, professeur-agrégé à la faculté de médecine de Montpellier, vient de sortir victorieux d'une nouvelle et difficile épreuve : il a été reçu, professeur agrégé au Val-de-Grâce.

Les nombreux amis que M. Lacassagne comptait à Montpellier avaient regretté le départ forcé qui lui fut imposé par ses fonctions militaires, départ qui fut une perte réelle pour notre faculté ; ils seront heureux de savoir aujourd'hui que le jeune et brillant professeur a trouvé à Paris, une nouvelle carrière ouverte à son sympathique talent. »

Ajoutons que notre compatriote et ami est agrégé de deux Facultés et lauréat de l'Académie de médecine, et que, par ses travaux et ses succès, il s'est déjà fait un nom dans le monde scientifique.

La grande carte de la France, dite carte de l'état-major, serait dit-on, complètement terminée dans le courant du présent mois, et le ministère pense pouvoir livrer la carte réduite au public vers la fin du mois de février.

Il en est de même de celle de l'Algérie. La plupart des officiers d'état-major chargés de ce travail sont revenus à Paris.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative au dernier remboursement des dépenses de la garde nationale mobilisée.

Un conseil en cas d'incendie : Les négociants ou particuliers qui possèdent des coffres-forts s'imaginent qu'ils peuvent dormir (moralement) sur les deux oreilles. Il est toutefois une précaution à prendre quant à l'ouverture du coffre-fort après un incendie. Il convient de ne pas l'ouvrir trop tôt et de ne pas se hâter d'y courir, car si le coffre est garanti contre le feu, il ne l'est pas contre la chaleur, et il la conserve fort longtemps.

Le coffre peut être redevenu froid et les papiers et titres qu'il contenait se trouver encore chauds, au point de s'enflammer aussitôt que l'air y pénètre.

Le contenu de beaucoup de coffres-forts, dans plusieurs incendies, a été perdu de cette manière.

On écrit de Tarbes que Bagnères-de-Bigorre tremble toujours sur son volcan. Depuis le dernier tremblement de terre, les oscillations sont assez fréquentes.

On lit dans la *République de Brive* :

« Le tribunal correctionnel, dans son audience d'hier, a condamné par défaut le gérant du journal la *République*, pour injures et diffamation envers M. Lestourgie, député, à deux mois de prison, trois cents francs d'amende et deux mille francs de dommages et intérêts. »

La foire des Rois, à Gourdon, qui a duré deux jours, les 7 et 8 janvier, a justifié sa grande renommée. Il y a été amené une très-grande quantité de bœufs de belle qualité, de bêtes à laine et de cochons gras. Malheureusement

la vente des bœufs n'a pas été active et les prix obtenus n'ont pas répondu aux prétentions des propriétaires. La plus belle qualité n'a pas dépassé 45 fr. les 100 kilog.

On n'avait jamais vu autant de cochons gras que cette année, mais comme sur les bœufs, les transactions ont été difficiles et encore au détriment des propriétaires. Les prix ont varié de 40 à 45 fr. les 100 kilog. Beaucoup de détenteurs se sont retirés sans avoir trouvé preneurs.

THÉÂTRE DE CAHORS

Une bonne fortune pour les amateurs de théâtre : le 25 janvier prochain, représentation sur notre scène du grand succès du jour :

Monsieur Alphonse

pièce en 3 actes, par M. ALEXANDRE DUMAS fils.

L'interprétation sera brillante à en juger par les artistes qui composent la troupe :

- M^{lle} JANE ESLER, du Vaudeville ;
- M^{lle} SCRIVANECK, des Variétés ;
- M^{lle} CASSOSSI, de la Comédie-Française ;
- M. MUNIÉ, du Vaudeville ;
- M. GODFRIN, du Gymnase ;
- M. DELANGLAY, de l'Ambigu.

La presse parisienne a été unanime pour applaudir l'œuvre si puissante de M. Alexandre Dumas.

Nous lisons dans le *Temps* du 1^{er} décembre 1873 :

« Le premier soir, au sortir de la représentation, il n'y avait qu'un cri dans toutes les bouches : — Enfin, voilà donc notre Dumas, le Dumas d'autrefois, le vrai Dumas, celui du *Demi-Monde* et des *Idees de Madame Aubray* ! Nous l'avons retrouvé ! nous l'avons reconquis ! Quelle joie et quel triomphe !

« Voilà donc enfin une pièce qui réussit, sans déploiement de décors ni de costumes, sans coûter quatre-vingt mille francs de mise en scène aux directeurs, sans relâches continués pendant dix jours, sans réclames ni annonces, par son seul mérite, parce qu'il s'y trouve de l'observation, du sentiment et du style ! Vraiment, cette grande victoire, et si simplement remportée, nous a rafraîchi !

« FRANCISQUE SARCEY. »

CALENDRIER DU LOT. — Janvier.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
11 Diman.	s Hygin.	
12 Lundi.	s Césaire.	Labastide-Murat, Vigan, St-Géry, Castelnaud.
13 Mardi.	Oct. de l'Ep.	Catus, Concots, Lavercautiére, Souillac.
14 Mercur.	s Hilaire.	Montcabrier.
15 Jeudi.	s P. et s M.	Grézels, Figeac.
16 Vend.	s Marcel.	Frayssinet-le-Gélat, Lauzès, Martel.
17 Samedi	s Gênuilphe.	CAHORS. yaxrac.

P. L. le 4, à 4 h. 30 du matin.
D. Q. le 11, à 10 h. 3 du soir.
N. L. le 19, à 6 h. 59 du soir.
P. Q. le 26, à 4 h. 14 du soir.

Périgée, le 20. — Apogée, le 9.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 10 janvier 1874.

Naissances.

Barthélémy (Jean), rue du Four St-Laurent. — Barthès (Marie-Baptistine), rue Fénélon

Mariages.

Baboulène (Mathieu-Barthélemy) et Imbert (Anne) dite Julie. — Pons (Raymond) dit Lavalette et Simonis (Pétronille). — Laugier (Alcide-Sylvain) et Roustan (Adélaïde-Clémentine-Angèle). — Dajejan (Léon) et Ferando (Marie).

Décès.

Alazard (Antoine), 3 jours, à Lacapelle. — Yrissou (Jean), cultivateur, 63 ans, rue Corridor. — Bessières (Jeanne), aubergiste, 59 ans, à Labarre. — Delteil (Jeanne), 76 ans, à Lacapelle. — Souillac (Jean-Paul), limonadier, 40 ans, rue Portail-au-Vent.

Variétés

LOU ROC DE SAOUTO MERIC

(Légende quercynoise)

par M. LÉON VALÉRY

CHAPITRE IX

TERTULIEN (suite).

Les deux jeunes hommes (Ils touchaient à peine à la trentaine) étaient liés de la plus étroite amitié. D'abord condisciples au collège Pélegri, ils s'étaient assis plus tard, côte à côte, sur les bancs de l'Université de Cahors.

La théologie et le droit avaient, à cette époque, de nombreux points de contact, et les deux amis, malgré la direction différente de leurs études, passaient alternativement des leçons de Jacques Lacoste à celles de Martin de Barambeur ou du savant Peyrusse.

Mais si Bricole, par son humeur turbulente, était le désespoir de ses professeurs, le futur recteur de Larroque-des-Arcs en était justement l'orgueil, par ses progrès dans la science sacrée.

C'est à la puissance de son argumentation et à son éloquence fondroyante, qu'il avait dû le surnom de *Tertulien* et la confiance de son évêque, Guillaume d'Arpajon, qui le consultait sur certain cas épineux, en matière de dogmes.

On comprendra aisément la surprise des deux camarades, que le hasard rapprochait si étrangement, après plusieurs années de séparation.

Mais ce que le lecteur aura peine à concevoir, c'est comment Polyphème, perdu dans la tour, en a si subitement disparu, pour se trouver, un instant après, dans le grenier du manoir, et c'est ce qu'il est urgent d'expliquer.

Comme tous les châteaux de cette époque, celui de Cels présentait, sinon un ensemble sérieux de moyens de défense, du moins un semblant de fortifications, dont les créneaux faisaient indispensablement partie.

La tour, bâtie dans ces conditions, était percée, à son sommet, de machicoulis qui offraient passage à Polyphème, pour s'élever. Le difficile était de descendre, et le problème se traduisait par un saut périlleux de trente pieds de haut.

C'était là de quoi déconcerter le plus audacieux, dans un temps où l'acrobatie était moins en honneur que de nos jours et où les exercices du trapèze n'entraient point dans le programme des études universitaires.

Cependant, la tour venait d'être envahie.

La voix du Recteur, que polyphème ne reconnut pas, l'invitait à se préparer à bien mourir : Il fallait donc se décider au plus vite.

Expirer sous le coup des balles, ou sauter au risque de se briser dans sa chute, telle était la perspective.

« Sautons ! » dit l'étudiant.

Et, déjà, son corps pend dans le vide, les mains cramponnées à la pierre, dont il hésite à se séparer.

« Saint. Raymond ! Ste. Vierge ! Père éternel, sauvez-moi ! »

Comme il achevait cette invocation, qui l'avait déjà si bien servi dans la traversée du Lot, ses mains s'ouvrirent, et il glissa le long du mur, comme une poutre tombant du ciel.

J'ai dit que la hauteur de la tour était de trente pieds ; le géant en mesurait huit, de l'extrémité des membres inférieurs jusqu'aux phalanges : je laisse au lecteur le soin de calculer ce qu'il eut à en parcourir dans l'espace, avant de toucher le toit.

Mais ce n'est pas Polyphème qui eût pu le dire, tant la chute avait été rapide.

Encore moins savait-il où il se trouvait, quand il prit pied, puisqu'au lieu de tomber sur le toit, il avait brisé les tuiles, rompu les liteaux et, passant comme un trait dans la brèche, ne s'était arrêté qu'au grenier, au moment où Tertulien y pénétrait.

Le plus surpris des deux ne fut pas le Recteur qui, s'il ne pouvait s'expliquer la présence de son ami au château, en avait reconnu le portrait dans la parole du domestique.

« Ce cher Polyphème ! » répétait le prêtre en l'embrassant.

« Oui, » répliqua l'étudiant, « ce cher Polyphème, que tu voulais absoudre *in extremis*. »

« Et qui eût dit que c'était toi ?... mais par quel hasard ?... »

« Je te conterai cela plus tard. »

« Le lien se prêle peu aux récits » observa le gentilhomme, « et ma fille attend avec impatience les détails de l'aventure. »

Les trois interlocuteurs rejoignirent ensemble la chatelaine.

« N'est-ce pas, » lui dit le prêtre, en lui présentant Polyphème, « que j'ai le secret des exorcismes ? Voici le diable en personne que je vous emmène. »

« Dites notre sauveur ! » repartit Madelaine de Cels, avec un charmant sourire.

L'étudiant, comme pour se dérober aux témoignages de reconnaissance dont on l'accablait, s'adressa au gentilhomme et, d'un ton dégagé :

« Savez-vous, Messire, qu'il fait froid dans votre tour ? »

« Je comprends cela, » répondit le chatelain, « et l'air piquant de la nuit aura, je gage, éveillé votre appétit. Aussi bien, l'épreuve a été assez rude, pour vous reconforter avant le jour... Il est juste aussi, messire Recteur, que vos paroissiens ne s'en retournent pas à jeun. »

« Et c'est à quoi je vais veiller, » repartit le prêtre, en sortant.

Comme on le voit, Tertulien était le familier du château. Il était aussi le confesseur du Seigneur et de sa fille. Mais s'il connaissait tous les replis de la conscience de la chatelaine, il connaissait mieux encore jusqu'aux plus petits coins de la cave, où il descendait, accompagné des six plus vigoureux gaillards de sa paroisse.

« Mes chers amis, » leur dit-il, « si Dieu déteste les ivrognes, il a béni la vigne, et le bon vin

réchauffe le cœur. En voici d'une qualité dont je réponde. Enlevez donc cette barrique, qu'on l'installe dans la cour et que chacun boive à la ronde ! »

Un instant après, le fut était en place et le vin coulait.

« Mes très chers frères, » reprit le Recteur :

« il est minuit passé et je dois dire la messe au point du jour. Mais si je ne puis boire, je veux m'unir à vous pour crier :

« Mort aux Anglais ! »

« Mort aux Anglais ! » répétèrent toutes les voix.

« Et vive monsieur de Cels ? » ajouta le prêtre.

Le vin était trop bon et le chatelain trop généreux, pour que personne fit défaut sur cette seconde partie de la manifestation.

(A suivre.)

Dernières nouvelles

Paris, 9 janvier, 5 h. soir.

La cérémonie du bout de l'an pour la mort de l'Empereur Napoléon III, a eu lieu aujourd'hui dans plusieurs églises de Paris. C'est surtout à celle de St-Augustin que la solennité a été le plus remarquable, vu la présence de toutes les sommités du parti bonapartiste et de la reine d'Espagne qui occupait un prie-dieu en face de l'autel et qui a été conduite à sa place par le suisse. Au moment où la reine et M. Rouher sont sortis de l'église quelques cris de « Vive l'Empereur » se sont fait entendre. M. Rouher a eu le bon goût d'arrêter ces manifestations intempestives par quelques signes très-énergiques qui ont été compris et l'ordre n'a pas été un instant troublé.

Versailles, 9 janvier, 6 h. 35 soir.

Dans les cercles parlementaires on fait observer le grand nombre de députés qui n'ont pas pris part au vote d'hier (plus de 200). On fait ressortir la contradiction qui existe entre le vote d'hier ajournant à long terme la discussion de loi des maires, et les deux ou trois précédents votes par lesquels l'Assemblée avait affirmé au mois de décembre, l'urgence de cette loi. On dit enfin que le maréchal-président, très frappé de ces deux faits, a résolu de ne pas accepter la démission du ministère avant qu'un nouveau vote de l'Assemblée ait éclairci la situation.

Dernière Dépêche

Versailles, 10 janvier 10 h. 35 m.

L'unanimité des journaux conservateurs modérés condamne et déplore la conduite de M. de Franclieu et de l'extrême droite, en présence de la situation générale du pays.

La manœuvre par laquelle l'absence de la majorité conservatrice a été exploitée est jugée très sévèrement.

Le maréchal Mac-Mahon est sollicité par le centre-droit et la droite-moderée de conserver le ministère actuel.

On croit que le Maréchal ne prendra pas de décision avant que l'Assemblée, réunie au complet, n'ait manifesté clairement sa volonté souveraine par un vote nouveau.

Bourse de Paris.

Paris, 10 janvier 1874, soir.

Rente 3 p. %	58,40
— 4 1/2 p. %	84,00
— 5 p. %	93,70
— 5 p. % emprunt 1872	93,70

Avis à nos abonnés.

L'extension que prend le Journal du Lot, exige, pour que la régularité du service soit assurée, que les abonnements soient soldés d'avance. — Il en est ainsi, du reste, pour tous les Journaux.

Nous engageons donc fortement les abonnés en retard, à liquider au plus tôt leur situation. Quant aux nouveaux, souscripteurs, nous les prions de joindre toujours un bon de poste à leur demande d'abonnement.

Nos souscripteurs prendront d'autant plus cet avis en considération, qu'ils voient les sacrifices énormes que nous nous imposons journallement, pour les tenir au courant des Nouvelles, quarante-huit heures avant les journaux de Paris.

ANNONCES

Quatorze ans d'une prospérité dont aucun exemple analogue n'eût été produit, ont prouvé que la Mode illustrée est un journal indispensable aux femmes de toute condition, puisqu'elle enseigne la véritable élégance, et la met à la portée de toutes les fortunes en publiant chaque année 500 patrons en grandeur naturelle, de forme excellente, et accompagnés d'explications si claires et si minutieuses, que la femme la plus inexpérimentée, ne peut manquer de réussir, en faisant ses vêtements d'après ces patrons.

patrons par mois. — Romans choisis de façon à pouvoir être lus par toute la famille. — Articles d'éducation. — Conseils concernant l'ameublement, la tenue du ménage, etc., etc., sous la direction de M^{lle} EMMELINE RAYMOND.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie à l'Administration, rue Jacob, 56. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot frères, fils et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste; mais dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les Départements: 1^{re} édit.: 3 mois 3 f. 50; 6 mois 7 f.; 12 mois 14 f. — 5 mois 7 f.; 6 mois 13 f. 50; 12 mois 25 f.

S'adresser également dans les Librairies des départements.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LACHAUD et BURDIN, Libraires-Éditeurs, 4, Place du Théâtre-Français, à Paris.

Indépendamment des Magasins de MUSIQUE, PIANOS, etc., la maison J. ROUGET a installé, rue Duranti, 5, à Toulouse, un atelier spécial de réparation de PIANOS et ORGUES, sous la direction d'habiles facteurs. — Abonnement à l'accord et à l'entretien des pianos.

AVIS. — Aux lecteurs atteints des hémies ou de maladies de voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE-ROULLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

Librairie Classique et Religieuse

Maison GODINAUD

E. JOLY, successeur

Galerie de Fontenille, à Cahors

1874 ETRENNES 1874

GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES ET OBJETS DE LUXE PRIX MODÉRÉS

Papeterie de luxe et ordinaire, Fournitures de bureau, Registres carton, Cordes de Naples, Papier de Musique et livres de prix. — Objets de luxe, Fournitures pour fleurs, Cartes à jouer, Ordo et Catéchisme du diocèse, Barettes, Ceintures et Rabats.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx. Prix de la boîte 1 fr. 50. Dépôt à Paris, 26, r. des Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

A CEDER DE SUITE A Cahors

UN CAFÉ

parfaitement situé

Matériel complet et tout neuf. — Assortiment de liqueurs. S'adresser au bureau du Journal.

La France et son Drapeau

LETTRE

à M. le Général Bourbaki

Gouverneur de Lyon.

M. l'abbé Augustin SERRES.

Professeur au séminaire de Montfaucon (Lot).

Prix: 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

QUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

Hernies Prolapsus et maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, proptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE-ROULLÉ. (Extrait des plantes marines). Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layrou, rue du Lycée, à Cahors.

1874 CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT



A CAHORS

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layrou.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^o, DE PARIS Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi Congrès 11 nov. 1870 pour l'importation directe en Europe et Colonies.

- DÉPÔTS EN FRANCE: Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAS. Brest, Landerneau, chez M. Emile VINCIGY. Cherbourg, chez M. Eugène LAR. Dunkerque, chez MM. G. BOURGEOIS et C^o. Havre, chez M. E. FICQRET. La Rochelle, chez MM. d'ONNOY et FAUVIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLARD. Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BODÉ et C^o. Nantes, chez M. Y. Le BARS. Nantes, chez MM. A. JAZONT et HÉARD. Paris, chez M. A. MESTRE-DURIS. Saint-Nazaire, chez MM. A. JAZONT et HÉARD.

VICHY

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les maux d'estomac et digestions difficiles. Sels de Vichy pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy. SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif. Pour éviter les contrefaçons, vérifiez sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ÉTAT. A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

AVIS

Le sieur BERGON, tailleur d'habits, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte, le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr., pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de toile 6 fr. Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages. Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures en boutons, palmes, etc.

Ferblanterie, Lampisterie et Zinguerie

E. BORS

rue Fénélon, à Cahors

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de donner plus d'extension à son commerce; on trouvera chez lui les articles suivants:

Théières pour soirée, Cafetières élégantes pour limonadier et bourgeoisie, Lampes modérateurs pour salons, grand assortiment de Lampes à pétrole et à essence, Lanternes pour calèches, voitures, omnibus, à huile de pétrole.

On trouvera également chez lui, les articles de ménage suivants: Couverts de table, Tourne-broche, Fourneaux de cuisine, Pelles et Pincés, Moules pour gâteau, Réchauds, Fourneaux et fers à lisser, Soufflets de salons et de cuisine, Sceaux de chambres inodores avec brocs, Irrigateurs et tout espèce de Poterie d'étain.

Le Sieur BORS se charge également de tous les travaux FERBLANTERIE ZINGUERIE ETC.

Huile Pétrole et Essence première qualité

M. ESCOFFRE, CARROSSIER

A CAHORS, BOULEVARD NORD.

Un Coupé d'occasion presque neuf, à quatre places, dans un bon prix, garniture neuve, repps soie, gris argent et peinture neuve.

Phaëton neuf, bien monté, garniture verte en marroquin et drap, à prix réduit.

Des petites Voitures à quatre et six places, à prix réduit. Harnais noirs et jaunes et toutes sortes d'articles pour Sellerie et Carrosserie. Echange de Voitures d'occasion.

Nos Maîtres hier

Etudes sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau, Par M. H. ANDRÉ, Inspecteur d'Académie.

1 vol. in-12. — En vente chez M. Crayssac, libraire à Cahors. Prix: 3 f. 50

A VENDRE

Un fond de Café, situé à Cahors, en face de la Halle, connu sous le nom de Café de l'Industrie, tenu par M. BÉDÉ, pour rentrer en jouissance, le 1^{er} Juin prochain. A vendre également une MAISON et une VIGNE. S'adresser pour le tout, à M. BÉDÉ, ou à M^e AGAR, notaire.

A VENDRE

la plus ancienne HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne) S'adresser à MM. Garrigues et Ca-

Véritable Liqueur Bénédicte

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détectables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.

OBSERVATION IMPORTANTE

Nous recommandons particulièrement au public de toujours exiger l'étiquette ci-contre, apposée au bas de toutes les bouteilles depuis le 1^{er} octobre 1872 et portant la signature de

A. LEGRAND Aîné.

N. B. — En temps d'épidémie, la Bénédicte est un préservatif certain contre le choléra; un grand nombre de célébrités médicales en ont donné l'attestation la plus formelle.



VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE. Breveté en France et à l'étranger. A. LEGRAND Aîné.

ENTREPÔT GÉNÉRAL A FÉCAMP (SEINE-INFÉRIEURE)

Maison à Paris, 76, Boulevard Hausmann. Maison à Bordeaux, 94, Cours du Jardin Public. Maison à Marseille, 4, rue de Noailles.